



**Assemblée générale du 5 juin 2019**

**Procès-verbal**

**SOCIETE COOPERATIVE DU REFUGE DE RENENS**

# **PROCES-VERBAL**

**de l'Assemblée générale tenue le mercredi 5 juin 2019 à 20 heures  
au Refuge de Renens**

## **Ordre du jour**

1. Souhais de bienvenue, liste de présences.
2. Nomination de deux scrutateurs pour l'Assemblée.
3. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 6 juin 2018.
4. Rapport du Président.
5. Rapport du Caissier.
6. Rapport de l'organe de révision des comptes, la Fiduciaire ABC Gestion.
7. Rapport de la Commission de gestion.
8. Adoption des comptes, décharge au Caissier, au Comité, à la Commission de gestion.
9. Nomination d'une fiduciaire comme organe de contrôle des comptes.
10. Nomination de la Commission de gestion.
11. Approbation du budget 2019.
12. Propositions individuelles et divers.

### **1. SOUHAITS DE BIENVENUE, LISTE DE PRESENCES**

À 20h00, M. le Président Pierre Copt souhaite la bienvenue aux membres de la Société. Il remercie tous ceux qui ont pris la peine de nous rejoindre pour la 31<sup>e</sup> Assemblée générale. Il salue tout particulièrement :

MM. les Municipaux Olivier Golaz et Didier Divorne, délégués de la Municipalité au Comité du Refuge.

31 personnes sont présentes à cette assemblée. Tous les membres de la Société ont été personnellement convoqués. Merci de communiquer les changements d'adresse, de propriétaires de parts sociales et d'avis de succession en cas de décès, afin que nous puissions effectuer les changements utiles pour que notre fichier des membres soit constamment tenu à jour. Le Président rappelle que le remboursement des parts sociales est exclu selon les statuts de la Société coopérative du Refuge de Renens.

Nous avons reçu les excuses de 32 personnes ou sociétés.

Le Président demande si quelqu'un n'a pas reçu la convocation à l'Assemblée générale, envoyée le 2 mai dernier. Tous les membres présents l'ont reçue.

Aucune modification de l'ordre du jour ne nous étant parvenue, cet ordre du jour sera suivi tel que présenté, à moins que quelqu'un ne désire s'exprimer à ce sujet. Ce n'est pas le cas.

### **2. NOMINATION DE DEUX SCRUTATEURS POUR L'ASSEMBLEE**

Mme Brigitte Borloz et M. Georges Oberson sont nommés scrutateurs pour les éventuels votes de cette assemblée. Le Président rappelle que, selon l'article 8 de nos statuts, chaque sociétaire a droit à une voix, quel que soit le nombre de ses parts sociales. Cette année, c'est la convocation de couleur violette qui sera prise en considération.

### **3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU MERCREDI 6 JUIN 2018**

Des exemplaires du PV rédigé par notre secrétaire, Mme Yvonne Zurcher, ont été placés à votre disposition sur les tables. Pour la 10<sup>ème</sup> année consécutive vous avez pu en prendre connaissance via internet sur le site de la Commune de Renens, [www.renens.ch](http://www.renens.ch). Personne ne demande la lecture du procès-verbal. La discussion n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

### **4. RAPPORT DU PRESIDENT**

Mesdames et Messieurs les Sociétaires,

En 2018, 8 souscripteurs de parts sociales à 100.- francs sont venus augmenter l'effectif des membres, portant ainsi le capital social de notre Société à 458'500.- francs au 31.12.2018. Nous souhaitons une cordiale bienvenue dans nos rangs à ces nouveaux sociétaires.

Durant l'exercice 2018 le comité s'est retrouvé une dizaine de fois pour la gestion de notre Refuge.

Notre gardien, Monsieur Raphaël Ventre, a bouclé le second exercice qui comportait le nouveau système de locations. Ceci a induit, comme espéré, une diminution des charges d'exploitation par rapport à l'exercice précédent. Nos remerciements vont à notre gardien pour le travail, pas toujours simple, effectué durant l'année écoulée.

L'éclairage sous le couvert a été amélioré et l'intérieur est entièrement équipé en LED.

La vaisselle de la 3ème armoire a été changée pour qu'elle soit identique à celle des deux premières.

L'amélioration de la signalisation du Refuge est toujours à l'étude afin de la rendre plus lisible.

La location via internet est opérationnelle depuis fin mai 2016. Nous rappelons que la réservation peut toujours s'effectuer au guichet de CJS.

Suite à l'incendie, le remboursement de l'ECA a été effectué et le solde facturé au locataire. Par contre la créance de Fr. 780.00 n'a, à ce jour, toujours pas été réglée ceci malgré la mise aux poursuites. Le Comité a donc décidé de demander un avis de droit auprès d'un agent d'affaires. Suite à cette démarche, le Conseil d'administration est arrivé à la conclusion qu'il était vain de continuer de poursuivre, la personne étant insolvable et une nouvelle mise aux poursuites n'ayant aucune chance d'aboutir.

Le toilettage du règlement de location est sous toit. Il reste à le soumettre à la décision municipale.

La mise à ban a dû être redemandée et doit être reformulée, affaire à suivre.

Le gardien et le Comité constatent que de façon générale le règlement de location du Refuge est suivi. Cependant quelques non-respects du règlement ont été répertoriés sur le site :

- Parcage abusif, seules 4 places sont à disposition devant le refuge
- Non respect de l'horaire pour l'état des lieux de sortie
- Chaises cassées
- Vaisselle sale remise au fond des armoires
- Nettoyages non effectués ou pas dans les délais

Cela occasionne donc des retenues sur la caution et, c'est dans l'air du temps, des protestations frisant la mauvaise foi et souvent, des tentatives de marchandage inutilement pénibles auprès de notre gardien, voire dans certains cas une lettre ou un mail auprès de CJS. Pour l'instant, aucun litige n'a demandé la présence d'un avocat.

Enfin, nous adressons nos remerciements aux Services communaux, qui collaborent efficacement à l'entretien et à la gestion de notre bâtiment. Nos vifs remerciements vont également à la Municipalité, en particulier à ses deux délégués au Comité du Refuge, MM. Olivier Golaz et Didier Divorne. Je les charge de se faire les porte-parole de notre assemblée pour transmettre nos sentiments de gratitude et de reconnaissance au personnel communal concerné qui se dévoue sans réserve à la cause de notre Refuge.

Enfin, je ne voudrais pas terminer notre rapport sans dire un très grand MERCI ! aux membres du Comité, qui assument avec compétence et bonne humeur les missions qui leur sont confiées, ainsi qu'à la Commission d'exploitation qui suit de très près tous les problèmes techniques qui se présentent.

Je vous remercie de votre attention.

## **5. RAPPORT DU CAISSIER**

En préambule et comme le stipule la convention passée avec la commune de Renens, les comptes ont été soumis et contrôlés par la fiduciaire ABC Gestion à Renens dont le rapport vous sera présenté sous le point 6.

Les comptes et le budget étant à votre disposition, je donnerai uniquement quelques informations complémentaires.

### **Charges**

Pas de gros travaux d'entretien cette année, donc diminution d'environ Fr. 6'000.- par rapport à 2017. Petite diminution également dans presque tous les comptes de charges, ceux-ci sont donc conformes au budget. Le compte Pertes sur locataire a diminué de Fr. 1'000.- pour s'établir à Fr. 754.20 au lieu de Fr. 1'725.20 en 2017.

### **Recettes**

Un montant de Fr. 55'440.- contre Fr. 55'140.- en 2017 a été encaissé. Le montant des locations reste donc stable. Par ailleurs, nous avons créé un nouveau compte pour l'exercice 2018 « Recettes diverses » ceci en raison d'un remboursement exceptionnel des SIE concernant des charges facturées de façon erronée par les Services électriques et ceci depuis plusieurs années.

La diminution des frais a eu pour conséquence une diminution de Fr. 17'303.- de la subvention communale qui se monte pour 2018 à Fr. 46'026.50.

- 2017, Fr. 63'329.50
- 2016, Fr. 90'115.20

C'est donc un excellent résultat.

Pour terminer, nous avons libéré huit parts sociales, ce qui porte notre capital social à Fr. 458'500.-.

## **6. RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION DES COMPTES**

Selon le mandat qui lui a été confié, la Fiduciaire ABC-Gestion qui a vérifié les comptes de la Société est représentée par M. Eric Bignens, expert réviseur agréé :

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, et annexe) de votre société pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéficiaire ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

## **7. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En exécution du mandat qui nous a été confié, nous nous sommes réunis le mercredi 29 mai 2019 à 10h30, à notre Refuge de Renens.

La commission était composée de M. Jean-Daniel Roulier, président-rapporteur et de M. Georges Oberson, membre.

Nous avons été reçus par une délégation du Comité, soit : Mme Betty Forestier, vice-présidente, M. Claude Regenass, caissier et M. Raphaël Ventre, membre du Comité et responsable de la gestion et de l'entretien du Refuge.

Les comptes ayant été contrôlés par une fiduciaire, seul un bref commentaire a été apporté par M. Claude Regenass.

Le Comité signale que les déprédations sont en augmentation. Les alentours du Refuge sont également squattés. Le Comité étudie la possibilité d'installer des volets électriques afin de pouvoir fermer la terrasse couverte.

Nous avons ensuite visité les locaux et les extérieurs et pu constater l'excellent état du Refuge. Cependant, en raison de travaux ne concernant pas le Refuge mais situés aux abords de celui-ci, les accès ont subi des déprédations et devront être remis en état.

Nous remercions la délégation des membres du Comité présents de son accueil et de son excellent travail. Des réponses précises ont été fournies à toutes nos questions.

En conclusion, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, d'adopter les comptes 2018 et d'en donner décharge au Caissier, au Comité, ainsi qu'à la Commission de gestion.

## **8. ADOPTION DES COMPTES, DECHARGE AU CAISSIER, AU COMITE, A LA COMMISSION DE GESTION**

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

C'est à l'unanimité que l'Assemblée accepte les comptes et donne décharge au Comité, au Caissier et à la Commission de gestion.

Le Président remercie le Caissier, M. Regenass, ainsi que les membres de la Commission de gestion pour l'excellence de leur travail. Merci aussi à l'Assemblée pour la confiance qu'elle veut bien témoigner au Comité.

## **9. NOMINATION D'UNE FIDUCIAIRE COMME ORGANE DE REVISION DES COMPTES**

Conformément à l'article 11, alinéa 2, de nos statuts, c'est à l'unanimité que le Comité propose la Société fiduciaire ABC-Gestion SA. à Renens, dirigée par M. Eric Bignens, expert fiduciaire agréé qui, indépendamment de ses compétences reconnues, est également membre de notre Société.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

L'Assemblée accepte à l'unanimité la Sté fiduciaire ABC-Gestion SA en tant qu'organe de révision des comptes.

## **10. NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE GESTION**

M. Jean-Daniel Roulier arrivant au terme de son mandat, la future Commission se présente comme suit : M. Georges Oberson devient président rapporteur, Mme Claire-Lise Semoroz devient commissaire. M. Raymond Bovier devient 1<sup>er</sup> membre suppléant et l'assemblée élit M. Gérard Annen en qualité de 2<sup>ème</sup> suppléant.

L'Assemblée accepte à l'unanimité de nommer la Commission de gestion dans la composition suivante :

M. Georges Oberson et Mme Claire-Lise Sémoroz comme membres de la Commission de gestion ; 1<sup>er</sup> vérificateur suppléant : M. Raymond Bovier et M. Gérard Annen 2<sup>ème</sup> suppléant.

## **11. APPROBATION DU BUDGET**

M. Claude Regenass présente le budget.

Le budget 2018-2019 est conforme aux comptes 2018. La subvention communale devrait être identique à celle de l'année 2017 soit environ Fr. 50'000.-

En fonction du plan d'investissement 2017-2022 plusieurs investissements devraient être effectués aussi bien en ce qui concerne l'électricité que les peintures intérieure et extérieure. Ces éventuels montants pourront être financés sans problème par la trésorerie courante.

M. Fernando Blanco, architecte et membre de la commission de gestion fait part d'un projet d'agrandissement du refuge. Il s'agit d'une annexe dans laquelle il serait possible de stocker chaises et tables, ce qui permettrait une mise en place plus aisée pour les utilisateurs du Refuge. Ce projet va donc être proposé à la Municipalité.

La discussion concernant ce budget est ouverte.

La discussion n'étant pas demandée, le budget est accepté à l'unanimité par l'Assemblée.

Le président remercie M. Regenass pour son travail.

## **12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS**

Le Comité n'a reçu aucune demande écrite, néanmoins la discussion est ouverte.

M. Annen demande si le parquet est d'origine et s'il est prévu de le changer. Le président lui répond par la négative, le plancher est encore en bon état et est régulièrement soigné par le responsable de l'entretien du Refuge.

Mme Gisèle Martin se réjouit du changement du lavabo des toilettes-dames.

L'ordre du jour relatif à cette Assemblée étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président clôt cette 31<sup>ème</sup> Assemblée générale, remercie chaleureusement tous les participants, et les invite à partager le verre de l'amitié et la collation généreusement offerts par la Municipalité et le Conseil d'administration.

SOCIETE COOPERATIVE DU REFUGE DE RENENS

Le président :

La secrétaire :

Pierre Copt

Yvonne Zurcher

